

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE LANSAC

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 10/04/2024

Membres en exercice :
8

Présents : 7

Votants : 7

pour : 7

contre : 0

abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian GIUGE,

Présents : Valérie BONAN ÉPOUSE FERREIRA, Eric COUSTET,
Céline DOLEAC, Christian GIUGE, Yves MARQUERIE, Georges
MORENO UGENA, Serge SAMARAN

Représentés :

Excusés : Axelle VUILLE

Absents :

Secrétaire de séance : Georges MORENO UGENA

2024_022 - Objet : Tarifs de mise à disposition de la salle communale

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reviser les tarifs pour la mise à disposition de la salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide des tarifs suivants :

TARIF PARTICULIERS domiciliés à Lansac	2 jours : 80 € caution : 500 € électricité : suivant relevé de compteur (tarif KWh EDF en vigueur)
TARIF PARTICULIERS domiciliés hors Lansac	2 jours : 250 € caution : 1000 € électricité: suivant relevé de compteur (tarif K Wh EDF en vigueur)
TARIF ASSOCIATIONS	gratuité

Ces tarifs sont applicables à compter du 15 avril 2024.

Le secrétaire,

Georges MORENO UGENA

Le Maire,

Christian GIUGE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___ Dépôt Tarbes	
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2024 065-216502591-20240412-2024_022-DE	

